



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

M.1320

**MAINTENANCE: SYSTÈMES INTERNATIONAUX
DE TRANSMISSION DE DONNÉES**

**REPÉRAGE DES CANAUX À L'INTÉRIEUR
D'UN SYSTÈME DE TRANSMISSION
DE DONNÉES**

Recommandation UIT-T M.1320

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation M.1320 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule IV.2 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

REPÉRAGE DES CANAUX À L'INTÉRIEUR D'UN SYSTÈME DE TRANSMISSION DE DONNÉES

En utilisant des modems et des multiplexeurs appropriés, il est possible d'obtenir une combinaison de canaux de données pour former un train de données multiplexé unique en vue de la transmission.

Le principe exposé dans l'annexe A et la figure 1/M.1320 peut être appliqué à des débits binaires plus élevés à mesure que des dispositifs tels que des modems, etc., seront mis au point et utilisés.

On obtient l'identification de chaque canal en indiquant le canal du multiplex suivi du numéro attribué ou débit des sous-canaux selon les indications du tableau A-1/M.1320.

La figure 1/M.1320 illustre le cas d'un système de transmission de données Londres-Montréal 96H001 utilisant un équipement offrant 2 canaux à 2400 bit/s et un canal à 4800 bit/s pour former un train composite à 9600 bit/s.

Pour ce système, le repérage des canaux serait le suivant:

Londres-Montréal 96H001/A2

Londres-Montréal 96H001/B1

Londres-Montréal 96H001/C1.

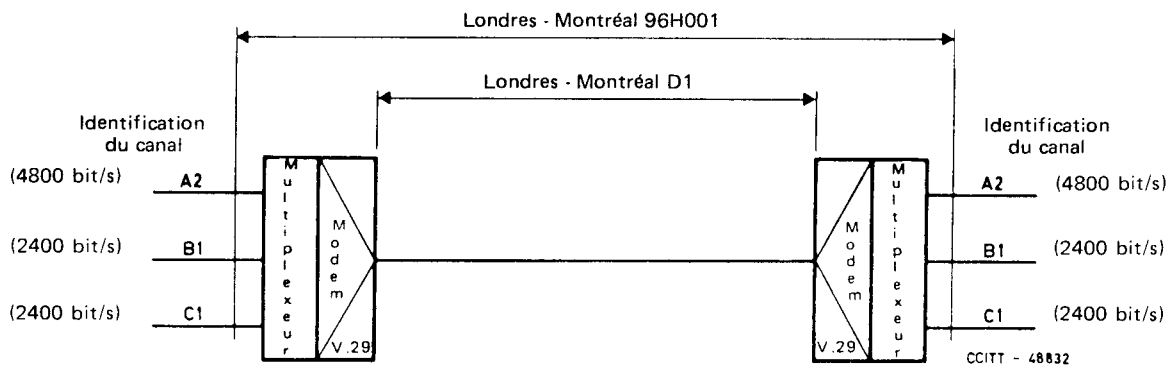


FIGURE 1/M.1320

Exemple d'identification de canaux pour un système de transmission de données

ANNEXE A

(à la Recommandation M.1320)

Le tableau A-1/M.1320 décrit le principe d'identification des canaux pour un système de transmission de données fonctionnant à un débit composite de 9600 bit/s, ainsi que pour les systèmes utilisant des modems à 9600 bit/s et fonctionnant aux débits réduits de 7200 bit/s ou 4800 bit/s.

TABLEAU A-1/M.1320

Identification du canal pour systèmes de transmission de données utilisant des modems de données à 9600 bits, conformément à la Recommandation V.29 [1]

Débit des sous-canaux	Numéro attribué	Débit du train de données multiplexées	Configuration de multiplexage	Débit des sous-canaux	Canal de multiplexage	Identification du canal
9600	4	9600 bit/s	1	9600	A	A4
			2	7200 2400	A B	A3 B1
			3	4800 4800	A B	A2 B2
			4	4800 2400 2400	A B C	A2 B1 C1
			5	2400 2400 2400 2400	A B C D	A1 B1 C1 D1
7200	3	7200 bit/s	6	7200	A	A3
			7	4800 2400	A B	A2 B1
			8	2400 2400 2400	A B C	A1 B1 C1
4800	2	4800 bit/s	9	4800	A	A2
			10	2400 2400	A B	A1 B1

Référence

- [1] Recommandation du CCITT *Modem à 9600 bit/s normalisé pour usage sur circuits loués à quatre fils poste à poste, de type téléphonique*, tome VIII, Rec.V.29.